PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 mars 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 973-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 973-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales jumelées et les bifamiliales dans le prolongement de la 79e Rue et de la 10e Avenue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 34.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 26-15088

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

6.16 Travaux de restauration du chargeur sur roues (unité #52) du Service des travaux publics.

6.17 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de directeur(trice) du Service de l'urbanisme.

6.18 Programme d'entente en patrimoine.

6.19 Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Fondation Santé Beauce-Etchemin pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 10e Avenue.

6.20 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1.

6.21 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 2

6.22 Transaction entre Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc. et Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15089

Séance ordinaire du 9 mars 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 976-2026 modifiant le Règlement numéro 964-2025 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2026**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15090

Adoption du Règlement numéro 970-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 9 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 970-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier diverses dispositions**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 970-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15091

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 12 mars 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 563 082,54 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 563 082,54 $ couvrant la période du 27 février 2026 au 12 mars 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15092

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un récepteur mobile GNSS

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LES ÉQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	33 670,43 $
ABTECH SERVICES POLYTECHNIQUES INC.	34 564,70 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de LES ÉQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ABTECH SERVICES POLYTECHNIQUES INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de LES ÉQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **ABTECH SERVICES POLYTECHNIQUES INC**. le contrat **pour la fourniture d'un récepteur mobile GNSS de marque Leica, modèle GS05 pour un montant total de 34 564,70 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15093

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une camionnette année 2026 pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
SAINT-GEORGES FORD	70 015,75 $
BEAUCE AUTO 2000 INC.	80 151,03 $

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SAINT-GEORGES FORD ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SAINT-GEORGES FORD** le contrat pour **la fourniture d'une camionnette 4 roues motrices (4x4), année 2026, de marque Ford, modèle F-150 Police Responder, incluant la boîte de fibre 100S et le tiroir d'une capacité de 1000 livres, pour un montant total corrigé de 77 347,71 $** incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15094

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
QUÉBEC ARBRE INC.	36 677,03 $
7762763 CANADA INC.	40 810,38 $

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **QUÉBEC ARBRE INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **QUÉBEC ARBRE INC.** le contrat pour **la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers terrains et emprises municipales pour le Service des travaux publics pour une période de 12 mois débutant le 1er avril 2026 pour un montant total de 36 677,03 $** incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15095

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
7762763 CANADA INC.	52 083,68 $
QUÉBEC ARBRE INC.	54 958,05 $

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **7762763 CANADA INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **7762763 CANADA INC.** le contrat pour **la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour divers parcs pour le Service des loisirs et de la culture pour une période de 12 mois débutant le 1er avril 2026 pour un montant total de 52 083,68 $** incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15096

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour une piste de vélo de montagne

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
QUÉBEC ARBRE INC.	34 463,76 $
7762763 CANADA INC.	34 927,11 $

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **QUÉBEC ARBRE INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **QUÉBEC ARBRE INC.** le contrat pour **la fourniture sur demande de travaux arboricoles pour une piste de vélo de montagne pour un montant total de 34 463,76 $** incluant toutes les taxes applicables**,** le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15097

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9030-5814 QUÉBEC INC. (SPECTRALITE / SIGNOPLUS / SIGNALISATION LÉVIS)	43 105,91 $
MARTECH SIGNALISATION INC.	47 046,61 $
SIGNEL SERVICES INC.	47 752,28 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9030-5814 QUÉBEC INC. (SPECTRALITE / SIGNOPLUS / SIGNALISATION LÉVIS)** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9030-5814 QUÉBEC INC. (SPECTRALITE / SIGNOPLUS / SIGNALISATION LÉVIS)** le contrat **pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation pour une période de 12 mois débutant le 15 avril 2026 pour un montant total de 43 105,91 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15098

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte froid

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.	40 903,11 $
CONSTRUCTION DJL INC.	48 060,13 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'asphalte froid pour une période de 12 mois débutant le 17 avril 2026 pour un montant total corrigé de 39 862,98 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15099

Abonnement aux produits Microsoft

ATTENDU : que la Ville doit s'abonner aux différents produits Microsoft ;

ATTENDU : que tous les produits Microsoft sont utilisés actuellement en abonnement annuel ou mensuel et que les dates de renouvellement sont variables selon les produits ;

ATTENDU : que des ajouts sont aussi possible en cours d'année selon les besoins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve l'abonnement aux différents produits Microsoft pour l'année 2026 pour un montant total estimé de 75 000 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15100

Nomination d'un substitut au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pour le comité administratif du 13 mai 2026

ATTENDU : qu'il est nécessaire de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan lors du comité administratif du 13 mai 2026 en raison de l'absence de la mairesse et de son substitut monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier qui seront alors présents aux Assises annuelles 2026 de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU : que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le représentant du maire doit être nommé par le conseil de la municipalité locale par résolution parmi ses membres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme madame la conseillère Brigitte Busque pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan lors du comité administratif du 13 mai 2026, et ce, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15101

Renouvellement de l'entente avec le Club de hockey Beauce-Etchemin 2016 pour une durée de 3 ans

ATTENDU : que l'entente signée avec le Club de hockey Beauce-Etchemin 2016 doit être renouvelée pour la prochaine saison ;

ATTENDU : la demande du Club à cet effet ;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente avec le Club de hockey Beauce-Etchemin 2016 de la Ligue nord-américaine de hockey, pour une durée de 3 ans soit pour les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15102

Acceptation d'une entente pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

ATTENDU : qu'Hydro-Québec désire développer son réseau de bornes de recharge publique en construisant et exploitant des stations de bornes de recharge rapide ;

ATTENDU : que la Ville doit signer une entente de partenariat et une permission d'occupation d'une parcelle de terrain afin qu'elles soient installées sur un terrain lui appartenant ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

QUE ce conseil donne la permission d'occupation du domaine public lui appartenant pour l'installation de celles-ci.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15103

Location de cases de stationnement dans le stationnement des bâtisseurs no 3 en faveur de Rénovam inc.

ATTENDU : que nous avons reçu une demande par Rénovam inc. pour louer 24 cases de stationnement dans le stationnement des bâtisseurs no 3 pour les utilisateurs du centre de vaccination situé au 11275, 1re Avenue ;

ATTENDU : que ce bail sera d'une durée de 5 ans;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la signature du bail avec Rénovam inc. pour la location de 24 cases de stationnement dans le stationnement des bâtisseurs no 3 pour les utilisateurs du centre de vaccination situé au 11275, 1re Avenue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15104

Nomination d'un directeur par intérim pour le Service de l'informatique

ATTENDU : l'absence indéterminée du directeur du Service de l'informatique ;

ATTENDU : qu'une redistribution des tâches est nécessaire temporairement ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de nommer M. Sébastien Leclerc, directeur par intérim au Service de l'informatique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Sébastien Leclerc, à titre de directeur par intérim au Service de l'informatique, selon les conditions présentées aux élus au rapport numéro 28481, et ce, rétroactivement au 9 mars 2026 et pour la durée de l'absence du directeur du Service de l'informatique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15105

Départ à la retraite d'une adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Marise Laverdière, adjointe administrative pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Marise Laverdière, et ce, à compter du 30 septembre 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15106

Travaux de restauration du chargeur sur roues (unité #52) du Service des travaux publics

ATTENDU: que cet équipement est utilisé pour les opérations municipales et demeure essentiel à la réalisation des travaux ;

ATTENDU: que des travaux de restauration sont nécessaire afin d'assurer son bon fonctionnement et prolonger sa durée de vie utile;

ATTENDU: que ces travaux doivent être réalisés chez le concessionnaire local John Deere, Brandt Tractor Ltd ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la restauration du chargeur sur roues John Deere 544, année 2011, chez le concessionnaire John Deere, Brandt Tractor Ltd, pour un montant maximal de 100 000 $ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15107

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de directeur(trice) du Service de l'urbanisme

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour le remplacement du directeur du Service de l'urbanisme étant donné son éventuel départ à la retraite ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines ainsi que monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité de sélection pour le poste de directeur(trice) du Service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15108

Programme d'entente en patrimoine

ATTENDU : que le ministère de la Culture et des Communications met en place un programme de subvention par le biais des municipalités régional de comté (MRC) soit le Programme d'entente en patrimoine (PEP) ;

ATTENDU : que la Ville a signifié son intérêt à participer au volet 4.1 du programme qui vise la préservation et la restauration des bâtiments privés faisant partie d'un inventaire de bâtiments patrimoniaux ;

ATTENDU : que la MRC Beauce-Sartigan a reçu la confirmation que le Ministère a réservé une enveloppe de 125 000 $ pour la mise en place et l'administration de ce programme, pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil signifie à la MRC Beauce-Sartigan et au Ministère de la Culture et des Communications sa volonté à participer au programme d'entente en patrimoine (PEP) pour les années 2027 et 2028.

QUE ce conseil confirme qu'il demande une contribution 125 000 $ au Ministère de la Culture et des Communications pour la mise en place de ce programme.

QUE ce conseil confirme sa contribution financière, laquelle s'élève à 125 000 $ sur deux ans.

QUE ce conseil autorise M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme à signer le document Conditions d'octroi de l'aide financière pour et au nom de la Ville.

QUE ce conseil s'engage à adopter, dans un délai maximal de trois mois suivant l'annonce de l'aide financière par le ministre, un règlement prévoyant la mise en œuvre d'un programme municipal de soutien à la préservation et à la restauration du patrimoine.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 26-15077 adoptée le 9 mars 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15109

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec Fondation Santé Beauce-Etchemin pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 10^{e} Avenue

ATTENDU : que Fondation Santé Beauce-Etchemin demande un prolongement des services municipaux de la 10^{e} Avenue et qu'elle désire que la Ville soit le maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1, conformément au Règlement numéro 910-2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Fondation Santé Beauce-Etchemin pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 10^{e} Avenue.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la part de la Ville au montant de 31 536 $ soit financée à même le Règlement numéro 967-2026.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 26-15004 adoptée le 9 février 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15110

Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1

ATTENDU : que le conseil souhaite déposer un projet de stade multisport dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)– volet 1 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation du projet de stade multisport au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1.

QUE ce conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE ce conseil désigne Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15111

Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 2

ATTENDU : que le conseil souhaite déposer un projet de réfection des passerelles et des escaliers au Parc des Sept-Chutes – Phase 2 dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – volet 2 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation du projet de réfection des passerelles et escaliers au Parc des Sept-Chutes – Phase 2 au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 2.

QUE ce conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE ce conseil désigne Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15112

Transaction entre Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc. et Ville de Saint-Georges

ATTENDU: que Aquatech agit à titre de mandataire pour la Ville afin de réaliser l'exploitation des usines d'eaux usées et d'eau potable de la Ville, ainsi que certains travaux connexes, le tout en vertu d'un contrat intervenu suite à l'appel d'offres SP-200801;

ATTENDU: que des pourparlers ont eu lieu dernièrement entre les représentants d'Aquatech et la Ville de Saint-Georges afin d'en venir à une entente concernant diverses facturations ;

ATTENDU: que les parties sont parvenues à un accord et qu'il y a lieu de donner suite à cette entente ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la transaction à intervenir entre les parties et que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2026

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de février est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DE BAR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une responsable de bar pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 8 mars 2026 au 31 juillet 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 17 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 17 responsables de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 16 mars 2026 au 1er décembre 2026 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé notamment Expo Habitat Beauce et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité des loisirs et de la culture, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité des travaux publics, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur la grande assemblée de CollaborAction, sur une rencontre avec Partage Club, sur le conseil d'administration de Beauce Art, sur une rencontre préparatoire pour la 61e Finale des Jeux du Québec – Été 2027, sur le comité culturel de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur une rencontre du comité des fêtes de Saint-Georges et sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le lancement du tome 2 des Chroniques de Saint-Georges au centre culturel Marie-Fitzbach et sur la Tournée de la présidence de l'Union des municipalités du Québec, par madame la conseillère Brigitte Busque sur la Tournée de la présidence de l'Union des municipalités du Québec et sur une rencontre du comité des fêtes de Saint-Georges, par monsieur le conseiller Denis Veilleux sur l'assemblée générale de Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur le comité des travaux publics et par madame la mairesse Manon Bougie sur le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le lancement du tome 2 des Chroniques de Saint-Georges au centre culturel Marie-Fitzbach, sur la Tournée de la présidence de l'Union des municipalités du Québec et sur une rencontre préparatoire pour la 61e Finale des Jeux du Québec – Été 2027.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente les questions posées en ligne préalablement à la séance.

M. Jean-Sébastien Poulin s'informe de la possibilité de prolonger la saison de la patinoire réfrigérée de l'espace Carpe Diem ou d'augmenter les plages horaires au centre sportif Lacroix-Dutil. Madame la mairesse Manon Bougie indique que la saison a déjà été prolongée d'environ 1 mois mais que des tests seront réalisés l'an prochain en vue de prolonger encore un peu plus la saison. Elle rappelle également les plages horaires actuellement offertes au centre sportif Lacroix-Dutil.

Madame la mairesse Manon Bougie répond aux questions du public présent dans la salle du conseil.

M. Guy Roberge demande à la mairesse, Mme Manon Bougie, si le conseil utilise une approche avant-gardiste et économe pour la Ville. Mme la mairesse répond que oui. Il demande également à obtenir le pourcentage des kilomètres de trottoirs par rapport aux kilomètres de rues, pour le tronçon compris entre la 57e Rue et la 208e Rue, en excluant les avenues et les boulevards. Mme la mairesse indique que cette demande est jugée déraisonnable compte tenu des ressources requises pour y répondre.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 28, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^{E} ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****